



Séparation d'un couple pacsé avec bébé

Par **kitouille_old**, le **04/08/2007** à **12:56**

Quels sont les droits d'un père et d'une mère qui se séparent après un pacs conclu en 2002 ? Surtout lorsque le père, qui ne s'occupe que très peu de son bébé, l'a rejeté à plusieurs reprises (pour faire pression sur la mère) sous prétexte qu'il était énervé ? Il est souvent dépressif et crée du stress dans le foyer. Il réclame la garde alternée ; mais peut-il l'obtenir malgré son instabilité psychologique qui le fait agir ou tenir des propos immatures et irresponsables concernant le bébé ? ex : "il n'est plus mon enfant, si tu pars, je ne veux plus le voir !" ou lui dit : "toi, je ne veux pas te voir !"

Par **maitreiledefrance_old**, le **02/09/2007** à **10:15**

bonjourrrnsi vous partagez l'autorité parentalernrnseul le juge aux affaires familiale peut décider l'attribution et les conditions d'exerce de la garde du bébé, il sera donc nécessaire de faire une demande au JAF de votre domicilernrnau besoin, contactez-moi par mail